

Thème 35 - Le sixième commandement du décalogue

- Dieu est amour et son amour est fécond. Il a voulu que la personne humaine participe à cette fécondité. - Pour cela il a associé la procréation à un acte d'amour spécifique entre un homme et une femme.

6 jan. 2014

Le sixième commandement du décalogue

1. Homme et femme il les créa

L'appel adressé par Dieu à l'homme et à la femme de « croître et se multiplier » est à entendre toujours dans la perspective de la création « à l'image et à la ressemblance » de la Trinité (cf. *Gn* 1). Si bien que la génération humaine, dans le contexte plus large de la sexualité, n'est pas quelque chose de « purement biologique, mais affecte le noyau intime de la personnalité humaine en tant que telle » (*Catéchisme*, 2361), et diffère donc essentiellement de celle de la vie animale.

« Dieu est amour » (*1 Jn* 4,8), et son amour est fécond. Il a voulu que la créature humaine participe à cette fécondité, en associant la génération de chaque nouvelle personne à un acte spécifique d'amour entre un

homme et une femme[1]. « C'est pourquoi le sexe n'est pas une réalité honteuse, mais un don divin qui s'ordonne clairement à la vie, à l'amour, à la fécondité[2]. »

L'homme étant un individu composé d'un corps et d'une âme, l'acte amoureux procréatif exige que participent toutes les dimensions de la personne : la corporalité, l'affectif, l'esprit[3].

Le péché originel a rompu l'harmonie de l'homme avec lui-même et avec autrui. Cette fracture s'est particulièrement répercutée dans la capacité que la personne a de vivre rationnellement la sexualité. En effet, le lien inséparable qui, dans l'intelligence, existe entre les dimensions affectives et procréatives de l'union conjugale s'est obscurci. Par ailleurs, la maîtrise que la volonté exerce sur les dynamismes

de l'affectif et du corporel a été rendue plus difficile.

Dans ces conditions, la nécessité de purification et de maturation que la sexualité exige n'implique en aucune façon de la repousser, ou de considérer de façon négative ce don que l'homme et la femme ont reçu de Dieu. Elle rend au contraire nécessaire de « l'assainir pour qu'elle atteigne sa vraie grandeur »[4]. C'est en cela que le rôle de la vertu de chasteté s'avère fondamental.

2. La vocation à la chasteté

Le *Catéchisme* parle de vocation à la chasteté parce que cette vertu est une condition et une partie essentielle de la vocation à l'amour, au don de soi, auquel Dieu appelle toute personne. La chasteté fait que l'amour soit possible par et au moyen du corps[5]. On peut dire en quelque sorte que la chasteté est la vertu qui habilite la personne humaine et la

conduit dans l'art de vivre bien, en bienveillance et en paix intérieure avec les autres hommes et femmes et avec soi-même ; car la sexualité imprègne toutes les facultés de l'homme, des plus physiques et matérielles jusques aux plus spirituelles, avec une coloration masculine ou féminine.

La vertu de la chasteté n'est donc pas simplement un remède au désordre que le péché induit dans l'attente sexuelle, mais une affirmation joyeuse, puisqu'elle permet à l'homme d'aimer Dieu et, par Lui, les autres, de tout son cœur, de toute son âme, de tout son esprit et de toutes ses forces (cf. *Mc* 12,30)[6].

« La vertu de chasteté est placée sous la mouvance de la vertu cardinale de tempérance » (*Catéchisme*, 2341) et « elle signifie l'intégration réussie de la sexualité dans la personne et par là l'unité intérieure de l'homme dans

son être corporel et spirituel »
(*Catéchisme*, 2337).

Lors de la formation des personnes, surtout des jeunes, au moment où l'on parle de la chasteté, il est important d'expliquer la relation profonde et étroite qu'il y a entre la capacité d'aimer, la sexualité et la procréation. Autrement il pourrait sembler qu'il s'agit là d'une vertu négative car une bonne partie de la lutte pour vivre la chasteté est, certes, caractérisée par l'effort pour dominer les passions qui, dans certains cas, visent des biens particuliers que la raison peut ordonner au bien total de la personne [7].

Dans l'état qui est à présent le sien, l'homme ne peut pas vivre la loi morale naturelle, et donc la chasteté, sans l'aide de la grâce. Non qu'il faille en conclure, dans ce domaine, à l'impossibilité d'une vertu humaine

capable d'atteindre à un certain contrôle des passions, mais plutôt constater l'étendue de la blessure consécutive au péché, qui rend nécessaire l'aide divine pour une parfaite réintégration de la personne[8].

3. L'éducation à la chasteté

La chasteté permet de dominer la concupiscence, ce qui est une partie importante de la maîtrise de soi. Cette domination est une tâche qui, la vie durant, exige un effort soutenu qui, à certaines époques, peut être spécialement intense. La chasteté doit toujours croître, la grâce de Dieu aidant, au moyen de la lutte ascétique (cf. *Catéchisme*, 2342)[9].

« La charité est la forme de toutes les vertus. Sous son influence, la chasteté apparaît comme une école de don de soi. La maîtrise de soi est ordonnée au don de soi »
(*Catéchisme*, 2346).

L'éducation à la chasteté est bien plus que ce que certains appellent, de façon réductrice, éducation sexuelle, et qui se propose fondamentalement de donner de l'information sur les aspects physiologiques de la reproduction humaine et sur les méthodes contraceptives. La vraie éducation à la chasteté ne se borne pas à informer sur les aspects biologiques, mais elle aide à réfléchir sur les valeurs personnelles et morales qui jouent un rôle dans la naissance de la vie humaine et dans la maturité de la personne. Cette vraie éducation suscite de grands idéaux d'amour de Dieu et des autres, moyennant l'exercice des vertus de générosité, de don de soi, de pudeur qui protège l'intimité, etc. Ces idéaux aident la personne à dépasser l'égoïsme et la tentation de se replier sur soi.

Dans cet effort, les parents ont une responsabilité très grande, puisqu'ils

sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants à la chasteté[10].

Les moyens importants de la lutte pour vivre la chasteté se déclinent comme suit :

- La prière : demander à Dieu la vertu de la sainte pureté[11] ; la fréquence de réception des sacrements : ce sont les remèdes à notre faiblesse ;
- Le travail assidu ; éviter l'oisiveté ;
- La modération dans le manger et le boire ;
- Le soin des détails de pudeur et de modestie, vestimentaire ou autres ;
- Rejeter les lectures de livres, revues ou journaux inconvenants ; éviter les spectacles immoraux ;
- Être très sincères dans la direction spirituelle ;

- S'oublier soi-même ;
- Avoir une grande dévotion à l'égard de la Très Sainte Vierge Marie, *Mater pulchrae dilectionis*.

La chasteté est une vertu éminemment personnelle. Elle « implique un *effort culturel* » (*Catéchisme*, 2344), dans la mesure où « il existe une interdépendance entre l'essor de la personne et le développement de la société elle-même »[12]. Le respect des droits de la personne réclame le respect de la chasteté. En particulier, le droit à « recevoir une information et une éducation qui soient respectueuses des dimensions morales et spirituelles de la vie humaine » (*Catéchisme*, 2344)[13].

Les manifestations concrètes par lesquelles la chasteté prend forme et croissance seront différentes selon la vocation reçue. « Les personnes mariées sont appelées à vivre la

chasteté conjugale ; les autres pratiquent la chasteté dans la continence » (*Catéchisme*, 2349).

4. La chasteté dans le mariage

« La sexualité est ordonnée à l'amour conjugal de l'homme et de la femme » (*Catéchisme*, 2360). En d'autres termes, « elle ne se réalise de façon véritablement humaine que si elle est partie intégrante de l'amour dans lequel l'homme et la femme s'engagent entièrement l'un vis-à-vis de l'autre jusqu'à la mort^[14]. »

La grandeur de l'acte par lequel homme et femme coopèrent librement à l'action créatrice de Dieu rend nécessaires des conditions morales strictes, précisément à cause de son importance anthropologique : engendrer une nouvelle vie humaine appelée à l'éternité. Voilà la raison pour laquelle l'homme ne doit pas séparer volontairement les dimensions unitive et procréatrice de

l'acte en question, comme le fait la contraception[15].

Les époux chastes sauront découvrir les moments les plus appropriés pour vivre cette union corporelle, de façon à ce qu'elle reflète toujours, dans chaque acte, le don qu'elle signifie[16].

À la différence de la dimension procréatrice qui ne peut être actualisée de façon vraiment humaine que par l'acte conjugal, la dimension unitive et affective de cet acte, peut et doit se manifester de bien d'autres façons. Ceci explique que si, pour des raisons de santé ou autres, les époux ne peuvent pas réaliser l'union conjugale, ou qu'ils pensent qu'il est préférable de s'en abstenir temporairement (ou, dans certaines situations graves, définitivement), ils peuvent et doivent continuer à actualiser ce don de soi qui fait grandir l'amour

vraiment personnel, dont l'union des corps est la manifestation.

5. La chasteté dans le célibat

Dieu en appelle certains à vivre leur vocation à l'amour d'une manière particulière, dans le célibat apostolique[17]. Vivre la vocation chrétienne dans le célibat apostolique suppose la continence[18]. Cette exclusion de l'usage de la capacité à engendrer ne signifie en aucune façon l'exclusion de l'amour ou de l'affectivité[19]. Au contraire, le don que l'on fait librement à Dieu d'une possible vie conjugale rend la personne à même d'aimer et de se donner à de nombreux autres hommes et femmes, en les aidant à rencontrer Dieu, qui est la raison dudit célibat[20].

Ce mode de vie doit être considéré et vécu toujours comme un don, puisque nul ne peut s'arroger la

capacité d'être fidèle au Seigneur dans son chemin ici-bas, sans l'aide de la grâce.

6. Péchés contre la chasteté

A la chasteté s'oppose la luxure, qui est « un désir désordonné ou une jouissance dérégulée du plaisir vénérien. Le plaisir sexuel est moralement désordonné lorsqu'il est recherché pour lui-même, isolé des finalités de procréation et d'union » (*Catéchisme*, 2351).

Étant donné que la sexualité occupe une dimension centrale dans la vie humaine, les péchés contre la chasteté sont toujours graves par leur matière. Aussi font-ils perdre l'héritage du Règne de Dieu (cf. *Ep* 5,5). Ils peuvent toutefois être légers, lorsque manque l'avertance pleine ou le parfait consentement.

Le péché de luxure a de nombreuses et graves conséquences :

l'aveuglement de l'esprit, qui obscurcit notre fin et notre bien ; l'affaiblissement de la volonté, qui se rend quasi incapable d'un quelconque effort, jusqu'à la passivité, le dégoût pour le travail ou le service ; l'attachement aux biens de la terre, qui fait oublier les biens éternels. Finalement on peut en arriver à la haine de Dieu, qui apparaît au luxurieux comme l'obstacle majeur à la satisfaction de sa sensualité.

La masturbation est « l'excitation volontaire des organes génitaux afin d'obtenir un plaisir vénérien » (*Catéchisme*, 2352). « Dans la ligne d'une tradition constante, tant le Magistère de l'Église que le sens moral des fidèles ont affirmé sans aucun doute que la masturbation est un acte intrinsèquement et gravement désordonné[21]. » Par sa nature même, la masturbation contredit le sens chrétien de la

sexualité qui est au service de l'amour. Exercice solitaire et égoïste de la sexualité, privé de la vérité de l'amour, il laisse insatisfait et conduit au vide et au dégoût.

« La *fornication* est l'union charnelle en dehors du mariage entre un homme et une femme libres. Elle est gravement contraire à la dignité des personnes et de la sexualité humaine, naturellement ordonnée au bien des époux, ainsi qu'à la génération et l'éducation des enfants » (*Catéchisme*, 2353)[22].

L'*adultère* « désigne l'infidélité conjugale. Lorsque deux partenaires dont l'un des deux au moins est marié nouent entre eux une relation sexuelle, même éphémère, ils commettent un adultère » (*Catéchisme*, 2380)[23].

Sont également contraires à la chasteté les conversations, regards, manifestations d'affection à une

autre personne, même entre fiancés, avec un désir libidineux, ou qui constituent une occasion prochaine de péché que l'on recherche ou que l'on ne repousse pas[24].

La *pornographie* — exhibition du corps humain comme simple objet de concupiscence — et la prostitution — transformation du corps lui-même en objet de transaction vénale et de jouissance charnelle — sont des fautes graves de désordre sexuel, qui, en plus d'attenter à la dignité des personnes qui les exercent, constituent un fléau social (cf. *Catéchisme*, 2355).

« Le *viol* désigne l'entrée par effraction, avec violence, dans l'intimité sexuelle d'une personne. Il est une atteinte à la justice et à la charité. Le viol blesse profondément le droit de chacun au respect, à la liberté, à l'intégrité physique et morale. Il crée un préjudice grave

qui peut marquer la victime sa vie durant. Il est toujours un acte intrinsèquement mauvais. Plus grave encore est le viol commis de la part des parents (cf. inceste), ou d'éducateurs envers les enfants qui leur sont confiés » (*Catéchisme*, 2356).

« Les actes homosexuels sont intrinsèquement désordonnés », comme l'a toujours déclaré la Tradition de l'Église[25]. Cette évaluation morale claire et nette des actes ne doit pas faire préjuger des personnes qui présentent des tendances homosexuelles[26] et qui, dans bien des cas, vivent une épreuve difficile[27]. Ces personnes aussi sont « appelées à la chasteté. Par les vertus de maîtrise, éducatrices de la liberté intérieure, quelquefois par le soutien d'une amitié désintéressée, par la prière et la grâce sacramentelle, elles peuvent et doivent se rapprocher,

graduellement et résolument, de la perfection chrétienne » (*Catéchisme*, 2359).

Pablo Requena

Bibliographie de base

Catéchisme de l'Église Catholique, 2331-2400.

Benoît XVI, Encyclique *Deus caritas est*, 25 décembre 2005, 1-18.

Jean-Paul II, Exhortation Apostolique *Familiaris Consortio*, 22 novembre 1981.

Lectures recommandées

Saint Josémaria, Homélie « *Puisqu'ils verront Dieu* », dans *Amis de Dieu*, 175-189 ; « *Le mariage, vocation chrétienne* », dans *Quand le Christ passe*, 22-30.

Congrégation pour la Doctrine de la Foi, déclaration *Persona humana*, 29 décembre 1975.

Congrégation pour l'Éducation Catholique, *Orientations éducatives sur l'amour humain*, 1^{er} novembre 1983.

Conseil Pontifical pour la Famille, *La sexualité humaine : vérité et signification*, 8 décembre 1995.

Conseil Pontifical pour la Famille, *Lexique de termes ambigus et discutés sur la famille, la vie et les questions éthiques* (2003). Les parents et les éducateurs se reporteront avec fruit à l'article « *Éducation sexuelle* » par Aquilino Polaino-Lorente.

[1] « Chacun des deux sexes est, avec une égale dignité, quoique de façon différente, image de la puissance et

de la tendresse de Dieu. L'union de l'homme et de la femme dans le mariage est une façon d'imiter dans la chair la générosité et la fécondité du Créateur : 'L'homme quitte son père et sa mère et s'unit à sa femme, et tous deux ne forment qu'une seule chair' (*Gn* 2,24). De cette union procèdent toutes les générations humaines (cf. *Gn* 4, 1-2.25-26 ; 5,1) » (*Catéchisme*, 2335).

[2] Saint Josémaria, *Quand le Christ passe*, 24.

[3] « Si l'homme aspire à être seulement esprit et qu'il veuille refuser la chair comme étant un héritage simplement animal, alors l'esprit et le corps perdent leur dignité. Et si, d'autre part, il renie l'esprit et considère donc la matière, le corps, comme la réalité exclusive, il perd également sa grandeur» (Benoît XVI, Enc. *Deus caritas est*, 25 décembre 2005, 5).

[4] « Oui, l'*eros* veut nous élever «en extase» vers le Divin, nous conduire au-delà de nous-mêmes, mais c'est précisément pourquoi est requis un chemin de montée, de renoncements, de purifications et de guérisons. (*ibidem*). »

[5] « Dieu est amour et vit en Lui-même un mystère de communion personnelle d'amour. En la créant à son image, Dieu inscrit dans l'humanité de l'homme et de la femme la vocation et, en conséquence, la capacité et la responsabilité de l'amour et de la communion » (Jean Paul II, Exh. Ap. *Familiaris Consortio*, 22 novembre 1981, 11).

[6] « La chasteté est l'affirmation joyeuse de qui sait vivre le don de soi, libre de toute esclavage égoïste » (Conseil Pontifical pour la Famille, *Sexualité humaine : vérité et signification*, 8 décembre 1995, 17). «

La pureté est conséquence de l'amour avec lequel nous avons donné au Seigneur notre âme et notre corps, nos facultés et nos sens. Ce n'est pas une négation ; c'est une affirmation joyeuse » (saint Josémaria, *Quand le Christ passe*, 5).

[7] « La chasteté implique un apprentissage de la maîtrise de soi, qui est une pédagogie de la liberté humaine. L'alternative est claire : ou l'homme contrôle ses passions et obtient la paix, ou il se laisse dominer par elles et se rend malheureux (cf. *Si* 1,22). 'La dignité de l'homme exige de lui qu'il agisse selon un choix constant et libre, mû et déterminé par une conviction personnelle, et non sous le seul effet de poussées instinctives ou d'une contrainte extérieure. L'homme parvient à cette dignité quand, se délivrant de toute servitude des passions, par le choix libre du bien, il marche vers sa destinée et prend

soin de s'en procurer réellement les moyens par son ingéniosité' (*Gaudium et spes*, 17) » (*Catéchisme*, 2339).

[8] « La chasteté est une vertu morale. Elle est aussi un don de Dieu, une grâce, un fruit du travail spirituel (cf. *Ga* 5,22). Le St-Esprit accorde d'imiter la pureté du Christ à celui qui a été régénéré par l'eau du baptême (cf. *1 Jn* 3,3) » (*Catéchisme*, 2345).

[9] la maturation de la vie affective-sexuelle implique nécessairement la maîtrise de soi, laquelle présuppose des vertus comme la pudeur, la tempérance, le respect de soi et des autres, l'ouverture au prochain. (cf. Congrégation pour l'Éducation catholique, *Orientations éducatives sur l'amour humain*, 1 novembre 1983, 35).

[10] Cet aspect de l'éducation revêt aujourd'hui une importance plus

grande que par le passé puisque la société actuelle présente de nombreux modèles négatifs (cf. Conseil Pontifical pour la Famille, *La sexualité humaine : vérité et signification*, 8 décembre 1995, 47). « Devant une culture qui ‘banalise’ en grande partie la sexualité humaine, en l'interprétant et en la vivant de façon réductrice et appauvrie, en la reliant uniquement au corps et au plaisir égoïste, le service éducatif des parents visera fermement une culture sexuelle vraiment et pleinement axée sur la personne » (Jean-Paul II, Exh. Ap. *Familiaris Consortio*, 37).

[11] « La sainte pureté, Dieu la donne quand on la demande humblement » (saint Josémaria, *Chemin*, 118).

[12] Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et spes*, 25.

[13] À diverses occasions, le Pape Jean-Paul II s'est référé à la nécessité

de promouvoir une authentique «
écologie humaine », dans le sens
d'obtenir *une ambiance morale saine*
qui facilite le développement humain
de la personne (cf. par exemple,
l'Enc. *Centesimus annus*, 1^{er} mai 1991,
38). Il semble évident qu'une partie
de l'« *effort culturel* » auquel il est fait
référence consiste à montrer qu'il
existe un devoir de respecter des
normes morales dans les moyens de
communication, spécialement à la
télévision, comme une exigence de la
dignité des personnes. « En ces temps
de violence, de sexualité brutale,
sauvage, notre devoir est d'être des
rebelles. Toi et moi, nous sommes des
rebelles : nous ne voulons pas nous
laisser entraîner par le courant et
devenir des bêtes. Nous voulons nous
comporter en enfants de Dieu, en
hommes ou en femmes qui
recherchent l'intimité de leur Père
qui est dans les cieux et qui veut être
très proche de nous — au dedans de
nous ! » (Saint Josémaria, *Forge*, 15).

[14] Jean-Paul II, Exh. Ap. *Familiaris Consortio*, 11.

[15] Dans la fécondation artificielle se produit aussi une rupture entre les dimensions propres de la sexualité humaine, comme l'enseigne clairement l'Instruction *Donum vitae* (1987).

[16] Comme l'enseigne le *Catéchisme*, le plaisir que l'on retire de la relation conjugale est quelque chose de bon et de voulu par Dieu (cf. *Catéchisme*, 2362).

[17] Quoique la sainteté se mesure par l'amour de Dieu et non par l'état de vie — célibataire ou marié —, l'Église enseigne que le célibat pour le Règne des Cieux est un don supérieur à celui du mariage (cf. Concile de Trente : DS 1810 ; 1 Co 7,38).

[18] Il ne sera pas question ici du célibat sacerdotal, ni de la virginité

ou du célibat consacrés. En tout cas, du point de vue moral, dans toutes ces situations, la continence totale est requise.

[19] Soutenir que le célibat est « antinaturel » n'aurait aucun sens. Que l'homme et la femme puissent être *complémentaires* ne signifie pas qu'ils se *complètent*, puisque chacun d'entre eux est complet, en tant que personne humaine.

[20] Parlant du célibat sacerdotal - discours qu'on peut étendre à tout célibat pour le Règne de Dieu-, Benoît XVI explique qu'il ne peut se comprendre en termes purement fonctionnels, puisqu'en réalité, « il est une conformation particulière au style de vie du Christ lui-même» (Benoît XVI, Exh. Ap. *Sacramentum caritatis*, 24).

[21] Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Déclaration *Persona humana*, 29 décembre 1975, 9.

[22] « L'union libre » ou cohabitation sans intention de mariage, ainsi que « l'union à l'essai », lorsqu'il existe une intention de se marier, et « les relations préconjugales », offensent la dignité de la sexualité humaine et du mariage. « Elles sont contraires à la loi morale : l'acte sexuel ne doit avoir lieu que dans le mariage. Hors de ce dernier, il y a toujours péché grave qui exclut de la communion sacramentelle » (*Catéchisme*, 2390). La personne ne peut « se prêter », mais au contraire se donner librement, une fois pour toutes.

[23] Le Christ condamne aussi le désir d'adultère (cf. *Mt* 5,27-28). Dans le Nouveau Testament, l'adultère est absolument interdit (cf. *Mt* 5,32 ; 19,6 ; *Mc* 10,11 ; *1 Co* 6, 9-10). Au sujet des offenses contre le mariage, le *Catéchisme* énumère aussi le divorce, la polygamie et la contraception.

[24] « Les fiancés sont appelés à vivre la chasteté dans la continence. Ils verront dans cette mise à l'épreuve une découverte du respect mutuel, un apprentissage de la fidélité et de l'espérance de se recevoir l'un et l'autre de Dieu. Ils réserveront au temps du mariage les manifestations de tendresse spécifiques de l'amour conjugal. Ils s'aideront mutuellement à grandir dans la chasteté »
(*Catéchisme*, 2350).

[25] Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Décl. *Persona humana*, 8. « Ils sont contraires à la loi naturelle. Ils ferment l'acte sexuel au don de la vie. Ils ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable. Ils ne sauraient recevoir d'approbation en aucun cas »
(*Catéchisme*, 2357).

[26] L'homosexualité se rapporte à la condition que présentent ces hommes et ces femmes qui

ressentent une attraction sexuelle exclusive ou prédominante envers des personnes du même sexe. Les situations que l'on peut rencontrer sont diverses, et donc il convient de redoubler de prudence au moment d'aborder ces cas.

[27] « Un nombre non négligeable d'hommes et de femmes présentent des tendances homosexuelles foncières. Ils ne choisissent pas leur condition homosexuelle ; elle constitue pour la plupart d'entre eux une épreuve. Ils doivent être accueillis avec respect, compassion et délicatesse. On évitera, à leur égard, toute marque de discrimination injuste. Ces personnes sont appelées à réaliser le volonté de Dieu dans leur vie, et si elles sont chrétiennes, à unir au sacrifice de la croix du Seigneur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer du fait de leur condition » (*Catéchisme*, 2358).

Pablo Requena

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-ch/article/le-sixieme-
commandement-du-decalogue/](https://dev.opusdei.org/fr-ch/article/le-sixieme-commandement-du-decalogue/) (5 août
2025)